



MAGE-UQAC

MU

MAGE-UQAC

PRINCIPES D'ÉTHIQUE DU MAGE-UQAC

Révisé le 23 mai 2017



INTRODUCTION

Dans l'enchaînement de nos activités, chacun de nous doit toujours appliquer et respecter le premier principe du MAGE-UQAC : agir honnêtement, équitablement et selon la loi, dans tout ce que nous disons et faisons. Ce principe est le fondement de toutes nos valeurs et la base sur laquelle s'édifient nos relations avec les clients, les partenaires commerciaux, les employés, les fournisseurs et les communautés au sein desquelles nous évoluons. Les principes suivants aident à définir la ligne de conduite de toute personne qui fait des démarches au nom du MAGE-UQAC.

PRINCIPES D'ÉTHIQUE

SECTION 1 : PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les principes d'éthique du MAGE-UQAC peuvent se résumer à sept (7) principes généraux soit :

1. Intégrité
2. Conformité aux règles
3. Respect des lois
4. Protection et respect de la confidentialité
5. Vigilance
6. Protection de l'environnement de travail
7. Respect et dignité avec autrui

SECTION 2 : PRINCIPES

1. Nous agissons d'abord et avant tout avec honnêteté dans tous nos rapports les uns avec les autres, ainsi qu'avec les clients, les partenaires commerciaux, les fournisseurs et les communautés au sein desquelles nous évoluons. Nous ne sommes pas seulement honnêtes au sens propre du terme, nous recherchons aussi à nous assurer que les impressions que nous laissons sont justes.
2. Nous ne donnons ni n'acceptons jamais de cadeaux ayant une valeur autre que symbolique et prenons soin de ne jamais donner ni accepter de cadeaux visant à influencer indûment les décisions commerciales ou qui pourraient être interprétés comme tels. Nous ne donnons ni n'acceptons de pots-de-vin de quelque nature que ce soit.





3. Nous respectons toujours les lois applicables où nous faisons des affaires.
4. Nous prenons grand soin de nous conformer aux règlements précis régissant la conduite à adopter dans nos rapports avec les gouvernements ainsi qu'avec leurs fonctionnaires, agents et employés, afin d'assurer que les renseignements que nous leur fournissons sont justes et que nous ne faisons rien pouvant laisser supposer la moindre influence indue.
5. Nous protégeons et respectons la confidentialité de tous les renseignements qui nous sont confiés par d'autres personnes et nous ne tentons pas d'obtenir ni n'acceptons de tels renseignements de sources non autorisés.
6. Nous évitons les ententes d'affaires ou personnelles qui créent ou semblent créer des conflits d'intérêts ou d'appartenance.
7. Nous n'utilisons jamais les biens du MAGE-UQAC à des fins privées ou personnelles. Nous protégeons les biens du MAGE-UQAC et nous nous assurons qu'ils seront utilisés de façon responsable dans le cadre des activités de notre association.
8. Nous encourageons et favorisons des communications ouvertes et franches entre tous les membres et les employés et les considérons comme un facteur capital du processus de prise de décision. Chacun de nous fait en sorte que la documentation échangée avec des collègues soit fournie en temps opportun et soit la plus complète possible. Dans le cadre de toutes nos activités, nous prenons et faisons état de tous les renseignements de façon précise et honnête.
9. Nous traitons les autres avec considération et dignité. Nous travaillons ensemble au sein d'équipes afin d'assurer le succès du MAGE-UQAC, et nous reconnaissons que la réussite de nos services a préséance sur le succès individuel ou le succès d'un service en particulier. Nous n'assurons jamais notre réussite personnelle au détriment de nos membres, nos collègues ou de nos services.
10. Nous respectons et appuyons nos partenaires sociaux et économiques, en raison du travail et des engagements qu'ils ont dans leur propre milieu, pour réussir. Nous attachons une attention particulière à la négociation et au respect de nos engagements envers nos partenaires sociaux et économiques parce que nous comprenons au même titre que nos clients, que ceux-ci se fient à nous une fois que nous nous sommes engagés.





APPLICATION DES PRINCIPES

En tant qu'employés travaillant au sein d'une entreprise de services dans une université offrant des activités à une population étudiante hétérogène, nous devons faire face à des problèmes d'éthique complexes dans le cours normal de nos activités. Ces problèmes peuvent être attribuables à des coutumes ou des pratiques différentes ayant cours dans des pays d'où proviennent certaines personnes avec lesquelles nous devons de traiter, ou à des normes établies au sein d'organisations ou de commerces au sein desquels nous évoluons. Nous nous efforcerons de respecter ces coutumes et ces pratiques, mais seulement dans la mesure où elles sont conformes à nos principes d'éthique.

De même, certaines situations semblent parfois dicter que nous choisissons entre le respect de ces principes et la réalisation d'une transaction d'affaires. Dans de tels cas, il faut toujours essayer de trouver des solutions de rechange qui nous permettront de conclure la transaction tout en respectant nos principes d'éthique. Dans tous les cas, cependant, il faut honorer ces principes d'éthique.

Il n'est pas toujours facile de définir la ligne de conduite à suivre dans de telles situations, mais le jeu en vaut toujours la chandelle. Il est avant tout indispensable que nous nous comportions bien envers nos clients, nos partenaires sociaux et économiques, nos employés et les communautés au sein desquelles nous vivons et travaillons. Nous nous attendons à ce que tous nos membres et nos employés respectent ces principes. La façon dont chacun d'entre nous traite ces questions contribue à établir la réputation du MAGE-UQAC. Pour assurer notre réussite, il faut maintenir un niveau très élevé d'éthique professionnelle.

Nous devons tous nous conformer aux principes d'éthique du MAGE-UQAC et signaler les manquements aux dirigeants appropriés au sein du MAGE-UQAC. Chacun de nous est personnellement responsable de bien comprendre ces principes ainsi que les lois et règlements applicables. Les employés doivent savoir que le non-respect des principes d'éthique entraîne l'application de mesures disciplinaires. Les directeurs doivent de se comporter de façon à démontrer leur engagement envers ces principes et doivent créer un environnement de travail qui favorise et assure le plus haut niveau d'éthique professionnelle et de respect des lois et des règlements. Ils sont particulièrement responsables de propager ces principes et d'en assurer le respect au sein de leur groupe.

